

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 12 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, , Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Robert HAGET (suppléant de M. Daniel BIROU), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Daniel BIROU, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport 1 : Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019.

Rapport 2 : Modification des statuts du Pôle Métropolitain Pays de Béarn vers un syndicat mixte ouvert avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Région Nouvelle Aquitaine.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport 3 : Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien à l'investissement immobilier de la SASU MANUFACTURE DE BERETS.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport 4 : Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien à l'investissement immobilier de la SCI ROMA au profit des SARL LABORDE JARDIN SERVICES et NATURE ET PAYSAGES.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport 5 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 6 G à ALTERNATIVE FONCIERE afin d'y réaliser les bâtiments du CREDIT AGRICOLE, de l'étude notariale MATTEI ET ASSOCIES et de CER France.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 45 voix pour, 8 voix contre, 31 abstentions et 2 refus de vote, du rapport n° 5.

Rapport 6 : Société d'équipement des Pays de l'Adour (SEPA) : présentation du rapport annuel 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport 7 : Modification de la convention relative à l'intervention du service urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez auprès de la commune de Labastide-Monréjeau.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 84 voix pour et 2 abstentions, du rapport n° 7.

Rapport 8 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la communauté de communes de Lacq-Orthez - Artix RD 817 : Travaux sur le réseau d'assainissement pluvial.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport 9 : Convention générale entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez relative à l'entretien de voies, dépendances et espaces verts, propriétés du Département.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport 10 : Approbation d'une convention de prise en charge financière par la société RETIA des travaux de réfection de la voirie dégradée des chemins de la Baisère et Cambot à Monein.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport 11 : Approbation d'une convention d'offre de concours aux travaux réalisés par le SDEPA pour l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité situé dans le périmètre de l'opération de réhabilitation de l'office de tourisme d'Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport 12 : Approbation d'un avenant à la convention cadre du groupement de commande permanent entre la communauté de communes et ses communes membres.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport 13 : Evolution du régime indemnitaire de la collectivité pour la filière culturelle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport 14 : Modalités d'attribution du régime indemnitaire au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et des heures supplémentaires aux agents non titulaires.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport 15 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2018.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport 16 : Décision modificative numéro 3 au budget annexe Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

The seal of the Communauté de Communes de L'Agout is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de L'AGOUT' and '64150 MOURMANS'.
Le Président,

Jacques CASSIAU-HAURIE